



APPEL URGENT
Juillet 2021

« Ayez recours à l'Éternel et à son appui.
Cherchez continuellement sa face. » Ps105.4

Mohamed Lamine Haddi

MOHAMED LAMINE HADDI, JOURNALISTE, ACTIVISTE ET ARRÊTÉ FIN 2010 LORS DE L'ÉVACUATION BRUTALE DE GDEIM IZIK, A ÉTÉ CONDAMNÉ À 25 ANS DE PRISON SUR LA BASE D'AVEUX OBTENUS SOUS LA TORTURE.

DÉTENU À TIFLET 2 EN TERRITOIRE MAROCAIN, À PLUS DE 1200 KILOMÈTRES DE SON DOMICILE (LAÛYOUNE), IL EST EN CELLULE D'ISOLEMENT 23HEURES/24.

En hiver, contrairement aux autres prisonniers, il ne peut prendre de douche chaude. En décembre 2020, le directeur de la prison fait confisquer ses effets. Mohamed riposte en entamant une grève de la faim le 13 janvier 2021. Comme il refuse de s'alimenter, les autorités pénitentiaires suspendent ses conversations téléphoniques. A la faveur de la reprise des visites, interrompues pendant un an, sa mère se rend le 1^{er} mars dernier à Tiflet 2. Mais sa visite est refusée. Madame Haddi est même brièvement détenue pour troubles

devant l'entrée de la prison. Le 22 mars, au terme de 69 jours de grève, l'administration pénitentiaire prend la décision de nourrir Mohamed par sonde nasale et intraveineuse, pratique enfreignant l'éthique médicale et apparentée à de la torture. Aucun soin médical ne lui est prodigué pendant sa grève, ni après l'arrêt de celle-ci.

Mohamed confie aux siens qu'il souffre d'une paralysie partielle du côté gauche, de troubles cognitifs. À partir du 9 avril, plus aucune nouvelle de lui. Dans ses derniers échanges, il signale avoir été une nouvelle fois menacé par le directeur de la prison de « cachot » -une cellule disciplinaire de 2m² sans fenêtre- si sa famille continue de se mobiliser publiquement. Il a également raconté que l'administration a voulu lui faire passer des examens universitaires : en essayant de le faire tenir debout, ses geôliers l'ont laissé tomber. Mohamed a perdu connaissance et a été transporté inconscient à la prison centrale de Kenitra. Mais ses douleurs et sa fatigue sont telles qu'il n'est pas capable de tenir un stylo et il est ramené à Tiflet au bout de 3 jours. Actuellement, personne ne sait où est Mohamed, ni quel est son état de santé.

CONTEXTE

En octobre et novembre 2010, 20 000 Sahraouis installés à Gdeim Izik, au Sahara Occidental, au sud de Laâyoune, protestent contre les discriminations qui touchent les leurs. Le 8 novembre, les forces de sécurité marocaines évacuent le camp avec brutalité. Des affrontements entre forces

de l'ordre et manifestants sahraouis éclatent, puis gagnent Laâyoune. Treize personnes-onze agents des forces de sécurité et deux Sahraouis- trouvent la mort. 25 militants politiques, défenseurs des droits sahraouis, considérés comme les meneurs, sont accusés du meurtre des policiers. Le militant Naâma Asfari est arrêté dès le 7 novembre, passé à tabac et mis au secret. De la même manière 22 autres prisonniers auraient été soumis à des traitements inhumains et dégradants : violences sexuelles, coups répétés, privations d'eau et nourriture pour forcer des aveux.

Après un premier jugement par un tribunal militaire en février 2013, annulé par la Cour de cassation à l'été 2016, le Comité contre la Torture des Nations Unies (CAT) condamne le Maroc pour la torture de Naâma Asfari en décembre 2016. Mais, en juillet 2017, la Cour d'appel de Salé, qui juge l'affaire, prononce contre les accusés des peines allant de 20 ans à la réclusion à perpétuité. Malgré l'interpellation par plusieurs instances spéciales onusiennes, la Cour de cassation confirme les sentences fin 2020, 10 ans pile après la fin du camp de Gdeim Izik. Les autorités refusent de mener des enquêtes indépendantes sur les allégations de torture, et d'exclure les aveux obtenus sous la torture.

En violation du droit international humanitaire, les 19 prisonniers sont détenus hors du territoire sahraoui, d'abord à Salé puis transférés vers d'autres prisons marocaines. Celles-ci sont situées à une distance de 500 à 1 200 kilomètres de Laâyoune dont les prisonniers sont souvent originaires et où vivent leur famille. Les prisonniers dénoncent la privation de soins médicaux ou de visites, le placement abusif en détention à l'isolement, l'accès restreint aux douches. Plusieurs ont mené des grèves de la faim pour protester contre ces abus, demandant leur transfert dans des prisons situées en RASD.

Les défenseur.es des droits humains au Sahara occidental font l'objet d'une répression continue. La fin du cessez-le-feu le 13 novembre 2020 entre le Front Polisario et les forces marocaines suite aux incidents de Guerguerat-frontière mauritanienne-marque une recrudescence des attaques et intimidations à l'encontre de la société civile sahraouie. Sont visés : militant.es politiques, journalistes, défenseur.es des droits humains ou encore prisonniers politiques. Dans une [communication conjointe adressée au gouvernement marocain](#), rendue publique en mars dernier, quatre procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme exprimaient de sérieuses préoccupations concernant la multitude d'abus commis contre huit éminents défenseurs des droits de l'homme sahraouis dans un "environnement hostile".

(ACAT France)



www.nuitdesveilleurs.com

SAHARA Occidental

-Écrire avant le 13 aout -

République arabe sahraouie
démocratique (RASD), dirigée
par Brahim Ghali



26600km²



Environ 30 000



Laâyoune

La RASD, pierre de discorde diplomatique, non reconnue « territoire autonome » par l'ONU, est revendiquée par le royaume de Mohammed VI. D'une superficie totale de 446 550 km², le Maroc a ratifié la Convention contre la torture.

Nous vous invitons à adresser une copie du modèle de lettre ci-joint aux autorités dont l'adresse se trouve sur la lettre. Affranchir à 2,46€ pour l'international.

Action des Chrétiens pour
l'Abolition de la Torture
Rue Brogniez 44, 1070 Bruxelles
acatbelgique@gmail.com/